

A LIRE

dans ce numéro :

Un appel	Page 3
Les mineurs en grève	Page 4
Au Bureau	Page 5
Bill 5?	Page 5
Quels jouets?	Page 6
Le problème ouvrier	Page 8



VOL. XXIX — No 44

Montréal, 20 novembre 1953

L'abonnement au TRAVAIL devient obligatoire au mois de juin 1954. Pourquoi votre syndicat ne précéderait-il pas la décision du congrès? En vous abonnant tout de suite, vous éviterez les retards inévitables que nous occasionnera l'embouteillage du mois d'échéance.

En matière de logement

Ottawa veut-il enrichir les banques?

La législation qui se prépare

Les deux sessions

DES GESTES plutôt que des paroles

Avec le mois de novembre, cette année comme d'habitude, nos députés à la Chambre des Communes d'Ottawa et à l'Assemblée législative de Québec reprennent leurs travaux parlementaires.

Nous ne connaissons pas encore les projets de loi ni les amendements aux lois existantes que soumettra cette année le gouvernement provincial à l'Assemblée législative dont la session sera inaugurée mercredi prochain à Québec. Nous n'avons par ailleurs qu'une très petite idée de la nature des différents projets de loi que la Chambre des Communes d'Ottawa étudiera au cours de la session ouverte vendredi le 13 novembre courant: Le Discours du trône nous permet de prévoir qu'il y sera question du problème de l'habitation, d'amendement au code criminel, à la loi de la Banque du Canada, et d'une foule d'autres questions de portée nationale ou internationale et dont l'importance doit retenir l'attention de tous les citoyens du pays. Dans des milieux bien informés, on croit également que les députés fédéraux seront appelés cette année à étudier le problème de la sécurité syndicale et à établir un système de pension pour les invalides.

* * *

En démocratie, chaque citoyen a non seulement le droit mais le DEVOIR de s'intéresser de près aux travaux parlementaires. Chacun de nous doit avoir son mot à dire dans la vie politique du pays et de la province.

Ce qui doit nous intéresser le plus, ce n'est pas tant le nom ni l'étiquette politique des députés qui sont appelés à siéger au parlement mais bien les paroles qu'ils vont y prononcer et les gestes qu'ils vont y poser.

Que le député s'appelle Jacques, Antoine ou Normand, qu'il ait été élu sous l'étiquette libérale, conservatrice, C.C.F., Créditiste, Nationaliste ou indépendant, c'est d'une importance bien secondaire par rapport à la décision qu'il prendra sur les problèmes de nos relations internationales, de notre vie économique canadienne et sur les questions sociales comme celles de l'habitation, de la sécurité syndicale, et de l'indigence de nos concitoyens éprouvés par une infirmité physique quelconque. En effet, le seul fait de l'élection d'un candidat plutôt qu'un autre n'a rien changé dans les conditions de vie de l'infirme, mais le geste que ce député posera prochainement à la Chambre des Communes à l'endroit du cas des invalides, aura pour effet ou bien de prolonger la misère imméritée et inadmissible de l'infirme, ou bien de la soulager au moins partiellement en lui procurant le droit à un minimum vital correspondant aux possibilités économiques de notre riche pays. Il en est ainsi pour tous les autres problèmes qui seront soumis à l'attention des législateurs canadiens.

* * *

Ceci ne veut pas dire que nous devons nous désintéresser des élections. Au contraire, nous avons le devoir de chercher à élire les hommes les plus compétents possible. Mais notre responsabilité démocratique ne finit pas le soir de l'élection. Nous avons également le devoir de surveiller étroitement les travaux parlementaires. Nous devons étudier et chercher à comprendre la portée de tous les problèmes susceptibles de retenir l'attention de nos députés et leur faire connaître nos réactions, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de nos associations professionnelles. Nous bénéficierons des bénéfices de la démocratie dans la mesure où nous saurons en porter les responsabilités.

Les syndiqués sont donc invités à suivre de très près les activités de la Chambre des Communes et de l'Assemblée législative au cours des prochains mois. Les journaux nous en donneront un résumé quotidien. Le journal "Le Travail" y consacra une chronique hebdomadaire. De notre côté, nous nous efforcerons de vous aider dans ce domaine, ceci bien entendu, dans le seul but de participer à l'instauration d'une démocratie plus agissante et plus effective pour le plus grand bien de chacun de nous et de toute la nation canadienne.

JEAN-ROBERT OUELLET

Le discours du trône à Ottawa, a donné, la semaine dernière, un vague aperçu des intentions du gouvernement fédéral au sujet du logement. Si l'on rapproche ce discours des précisions apportées au préalable par M. Saint-Laurent, il faut conclure que le gouvernement fédéral entend, au cours de la session en cours, modifier la Loi nationale de l'habitation et permettre aux banques de s'occuper pour la première fois du domaine des prêts hypothécaires.

Amendements projetés

D'une façon plus précise, ce nouveau projet de loi ainsi que les amendements à la Loi Nationale de l'habitation se résumeront ainsi:

- 1.- Les banques à chartes, tout comme les autres institutions prêteuses, pourront désormais prêter de l'argent sur la construction-domiciliaire;
- 2.- Les prêts hypothécaires faits par les banques aussi bien que par les autres institutions prêteuses seront assurés contre toute perte possible; la prime de cette assurance sera payée par l'emprunteur;
- 3.- Le paiement initial sur les premiers \$8,000 de la valeur hypothécaire de la maison sera ré-

- duit de 20 à 10 pour 100;
- 4.- Le taux d'intérêt sera porté de 5¼ p. 100 à 5½ p. 100 sinon à 6 p. 100;
- 5.- Enfin, la période d'amortissement pourra être prolongée à 25 et peut-être 30 ans.

Conséquences de ces amendements

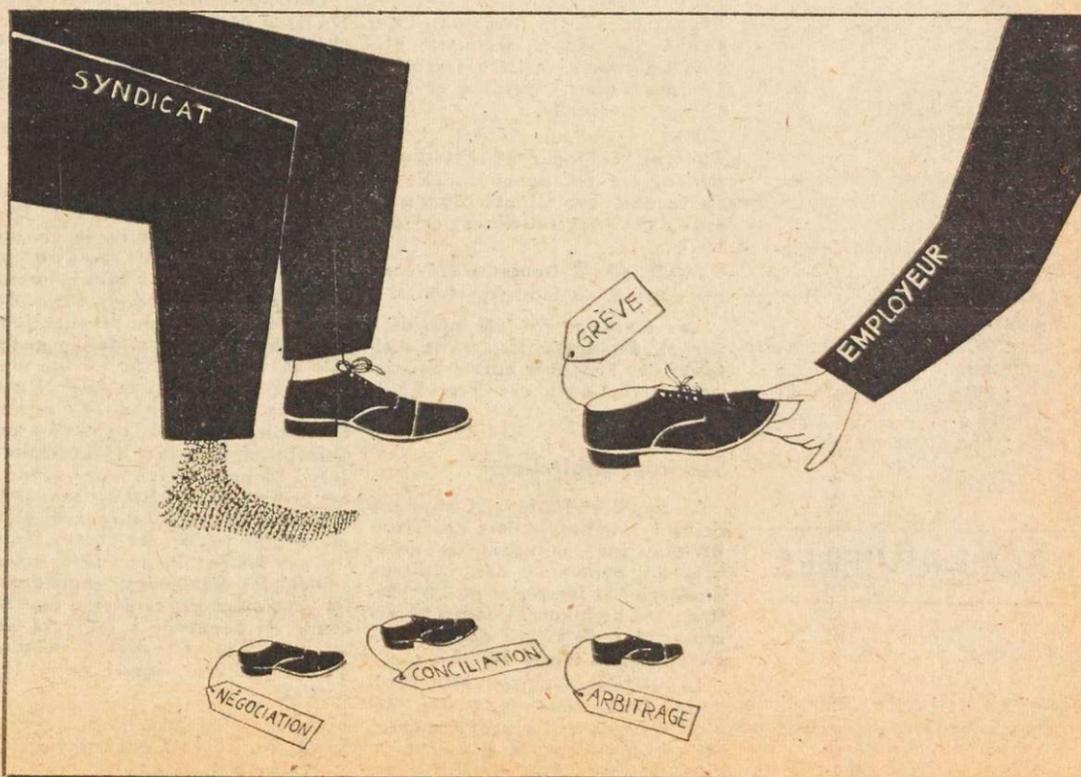
L'intention du gouvernement en présentant ces amendements, c'est de laisser à l'entreprise privée le soin de régler le problème du logement. Dès que les projets de loi seront adoptés et que de nouvelles sources de prêts hypothécaires seront ainsi disponibles, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement se retirera du champ des prêts conjoints.

On sait que sous le système actuel, la SCHL peut s'unir avec une institution prêteuse dans l'octroi de prêts destinés à la construction de maisons.

D'autre part, il est clair que l'assurance contre les risques de perte constituera un certain attrait pour les banques et les compagnies prêteuses. Mais cette disposition se trouvait déjà dans la Loi Nationale et la SCHL était déjà tenue de verser à la société prêteuse le montant convenu des pertes que cette dernière pouvait subir par suite de prêts conjoints.

Et comme cette prime d'assurance contre le risque sera à la charge de l'emprunteur, il découle que ce dernier devra, même si la période d'amortissement est por-

(Suite à la page 7)



Négociations 1953: l'employeur s'acharne à n'offrir qu'une seule chaussure de dimension raisonnable, celle qui sert à donner des coups de pieds au...

HULL

Commission scolaire

Le Syndicat des Employés Manuels de la Commission Scolaire Catholique de Hull a suivi l'exemple des autres syndicats faisant affaires avec la Commission en signant un nouveau contrat de travail. Ce contrat de travail accorde des augmentations de salaire variant entre \$500 et \$1,300 selon l'importance de l'école concernée. C'est de plus un contrat d'atelier syndical parfait (tous les employés doivent être membres du Syndicat), avec une clause de séniorité pour promotion dans les écoles plus importantes dont la position de concierge deviendra vacante dans l'avenir ainsi qu'une procédure de griefs avantageuse.

La semaine de travail pour les employés à taux horaire est de 44 heures, deux semaines de vacances après un an au service de la Commission et 3 semaines après 8 ans, plus treize fêtes chômées et payées. Le concierge de l'école la plus importante (27 classes), recevra un salaire de \$4,300, c'est-à-dire \$1,300 d'augmentation.

Les négociations furent dirigées pour la partie syndicale par le confrère Léo-Paul Turcotte assisté du président M. Emile Leblanc et des officiers. Pour la partie patronale, les négociations furent dirigées par M. Oscar Dompierre, président de la Commission ainsi que tous les commissaires assistés de Me Paul Raymond.

C'est le troisième syndicat affilié au Conseil central de Hull qui eut à négocier avec cette Commission scolaire cette année.

A chacune des négociations, les représentants des Syndicats furent heureux de reconnaître l'esprit social, chrétien et franchement humain de la Commission scolaire des Ecoles catholiques de Hull.

THETFORD

Education

Le Conseil régional des Syndicats nationaux de Thetford inaugurerait le 2 décembre prochain une série de douze causeries hebdomadaires sur les "Responsabilités des Travailleurs". Ces cours se feront donnés les mercredis soir, de huit heures à dix heures, au Centre paroissial Saint-Alphonse. Ceux qui voudront participer à ces cours devront remplir une feuille d'inscription qu'ils peuvent obtenir de Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération. La liste des douze sujets est la suivante :

- 2 décembre : "Mes responsabilités de Travailleur".
- 9 décembre : "Rôle du travailleur vis-à-vis son syndicat".
- 16 décembre : "A quoi sert une convention collective de travail ?"
- 20 janvier : "Vie familiale du travailleur à la baisse ou à la hausse ?"
- 27 janvier : "Dépensez votre salaire — mais bien !"
- 3 février : "Comment vous aider vous-même ?"
- 10 février : "La Coopération — réforme de notre système économique !"
- 17 février : "L'Eglise et la vie sociale".
- 24 février : "Syndiqué — Homme public".
- 3 mars : "Comment sauver notre démocratie ?"
- 10 mars : "On vous jugera à votre esprit".
- 17 mars : "La femme et le syndicalisme" (spécialement pour les dames).

TROIS-RIVIERES

Electriciens

L'Union Nationale Catholique des Electriciens des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont : MM. Fernand Pothier, président; Onil Desaulniers, vice-président; H.-P. Durand, secrétaire; Paul-Emile

Bergeron, trésorier; Jacques Milette, gardien; Marcel Veillette, sentinelle; Marcel Maillette et H.-P. Durand, auditeurs.

M. Onil Desaulniers a été délégué au fonds mortuaire.

MM. Fernand Pothier, H.-P. Durand et Onil Desaulniers ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Boulangers

Le Syndicat National Catholique des Boulangers des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont : MM. Albert Morin, président; Wilfrid MacKenzie, vice-président; Jacques MacKenzie, secrétaire; Sarto Leclerc, trésorier; Gaston Guilbault, assistant-secrétaire; Gérard Loranger, assistant-trésorier; Alphonse Damphouse, gardien; Jacques MacKenzie et Gaston Guilbault, auditeurs.

MM. Wilfrid MacKenzie, Sarto Leclerc et Albert Morin ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Albert Morin a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

Charpentiers-menuisiers

L'Union Nationale Catholique des Charpentiers-menuisiers des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont : MM. Alphonse Courteau, président; Narcisse Arcand, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire; Paul-Emile Vézina, assistant-secrétaire; Aimé Champagne, trésorier; Omer Michaud, assistant-trésorier; Arsène Parenteau, gardien; Narcisse Arcand et Paul Robert, auditeurs.

MM. Alphonse Courteau et Narcisse Arcand ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Alphonse Courteau a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par Me André Montour, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Union Nationale des Peintres

L'Union Nationale Catholique des Peintres des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont MM. Jean-Paul Doucet, président; Louis-Philippe Loranger, vice-président; Paul Cousin, secrétaire; Jacques Reynearts, assistant-secrétaire; Paul-Emile Bédard, trésorier; Florent Desmarais, assistant-trésorier; Georges Forest, gardien et Jean Lesage, sentinelle.

MM. Jean-Paul Doucet, Louis-Philippe Loranger et Paul-Emile Bédard ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c., des Trois-Rivières et district.

M. Jean-Paul Doucet a été nommé délégué au fonds mortuaire.

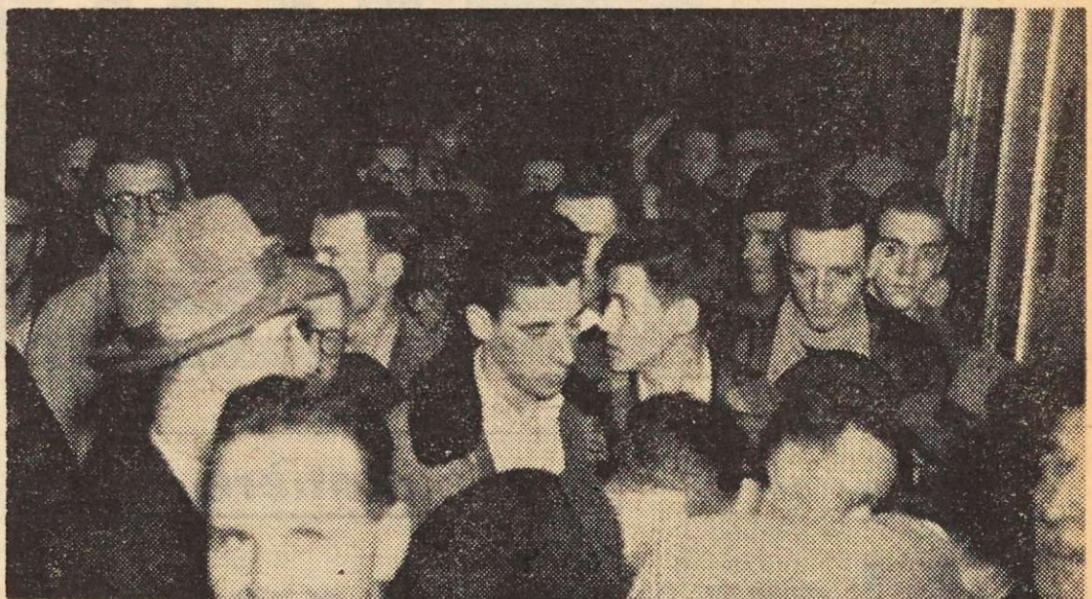
Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Services hospitaliers

Le Syndicat National Catholique des Services hospitaliers des Trois-Rivières Inc., groupant les membres du personnel des hôpitaux Ste-Marie, St-Joseph et de l'Orphelinat St-Dominique, a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont MM. Paul-André Deslauriers, technicien médical, président; Georges Gendron, 1er vice-président; M. Blanchet, 2e vice-président; Paul Mathieu, secrétaire; R. Crapentier, assistant-secrétaire; Jeffrey Isabelle, trésorier; Mlle Rita Isabelle, assistante-trésorière; Anita Bornais, gardienne; MM. Roland Doucet, sen-

LA SEMAINE



Les syndiqués de la Victoriaville Furniture, l'une des plus importantes fabriques de meubles de ce centre industriel, ont décidé de mener à bien le renouvellement de leur convention collective de travail. On en voit ici un groupe qui sort, l'air soucieux, d'une assemblée générale. Les physionomies nous prouvent qu'ils prennent leur travail au sérieux.

A Montréal

Une mise au point

Le 12 novembre 1953

M. Louis Bouchard, président, L'Association des Educateurs Catholiques de Montréal, 4225, rue Berri, Montréal.

Cher Monsieur,

Le Conseil central de Montréal, à sa dernière assemblée, a approuvé un rapport de son comité consultatif demandant de faire une mise au point au sujet d'un article paru dans "L'Éducateur", journal de l'AEEM, sous la signature de M. L. Bouchard, président.

Le Comité consultatif du Conseil central a pris connaissance du compte rendu d'une entrevue qu'il vous avait accordée à votre demande.

Le Comité consultatif me prie de vous faire remarquer que ni les discussions, ni les conclusions, ni votre argumentation, au cours de cette entrevue ne vous autorisaient à publier dans votre journal que non seulement le Conseil central ne désapprouvait pas votre attitude, de connivence avec

la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et la Commission de Relations ouvrières, mais qu'il reconnaissait le bien fondé de certains de vos arguments, telle que votre prétendue majorité, etc., etc.

A l'encontre de vos prétentions, le Conseil central de Montréal avait clairement et objectivement défini son attitude à la suite du jugement de la Cour Suprême. En effet, le Conseil central avait insisté, par écrit, auprès de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal (lettre d'ailleurs restée sans réponse), pour qu'elle conclue une convention collective de travail avec l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal, afin que cesse le scandale social provoqué par le refus de négocier de bonne foi, comme l'exige la loi et l'équité, de même que l'exige la doctrine sociale de l'Eglise et les parents, surtout en matière d'éducation.

Bien à vous,

Roland THIBODEAU,

Secrétaire-correspondant.

QUEBEC

Charpentiers-menuisiers

Tous les membres de l'Union Catholique des Charpentiers-menuisiers sont priés d'être présents, jeudi prochain, le 26 novembre, à 8 heures, pour l'élection de leurs officiers. Ces élections seront tenues à l'édifice des Syndicats de Québec, 555 boulevard Charest.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Employés de la Construction

Les amendements à notre décret 1743 qui étaient restés en panne au ministère du Travail depuis le 1er août dernier, viennent d'être décrétés et ont pris effet, le 15 novembre; ce n'est pas trop tôt, mais mieux vaut tard que jamais. Les employés de la construction bénéficieront donc d'un système de vacances payées à raison de 2% du salaire, dès demain. Dès que l'indice du coût de la vie sera porté à 117 points, basé sur le nouvel indice, ils bénéficieront d'une autre augmentation de .5c l'heure et à partir du premier janvier 1954, une augmentation générale de salaire de .5c l'heure devra être ajoutée aux salaires. Dans toute la juridiction du décret, c'est-à-dire dans les comtés de Chicoutimi, Roberval et Lac-Saint-Jean, la paye devra être donnée aux employés à chaque semaine. Les syndicats sont heureux d'avoir pu obtenir toutes ces choses pour les ouvriers et ils ont obtenu les principales demandes; cependant, ils regrettent de constater que le comté de Saguenay a été rayé de la juridiction du décret et cela n'avait pas été négocié entre les parties.

Syndicat de la Construction de Saint-Félicien

Le Syndicat National Catholique des Métiers de la Construction de Saint-Félicien a procédé à ses élections annuelles; les officiers élus

furent les suivants : M. Lucien Lavertue, président; M. Eloi Lavertue, 1er vice-président; M. Cyrille Gaudreault, 2e vice-président; M. Gérard Brassard, secrétaire; M. Chs-Edouard Lavertue, secrétaire-trésorier; M. Jules Gosselin, sentinelle et les directeurs : MM. P. Emile Bilodeau, P.-E. Bouchard, Joseph Boulianne et Antonio Poirier. Les délégués qui représenteront le Syndicat au Collège du Travail sont MM. Cyrille Gaudreault, Paul-Emile Bouchard et Eloi Lavertue tandis que ceux qui ont été nommés responsables de l'éducation sont MM. Cyrille Gaudreault et Gérard Brassard; ces deux derniers comptent beaucoup sur la collaboration de tous les membres pour faire un succès de tous les cours qui seront donnés à Saint-Félicien.

Employés de Commerce

Nous apprenons que les négociateurs pour l'Association des Marchands de Jonquière et Kénogami et les négociateurs des Syndicats des Employés de Commerce de Jonquière et Kénogami se sont rencontrés pour discuter des amendements projetés à leur convention collective. Voici les résultats de cette rencontre :

Les deux parties semblent d'accord pour les heures de travail et pour les fêtes chômées. En ce qui concerne les vacances, les salaires et la convention particulière au décret, ce qui comprend la sécurité syndicale, la partie patronale a promis de donner une réponse



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,

Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Ministre des Postes, Ottawa

LA SEMAINE

LE PROBLEME DU TEXTILE

APPEL

à la générosité de tous
les corps affiliés

Chers confrères,

Vous êtes déjà au courant de l'existence des grèves de Beauharnois et de Crabtree dans l'industrie de la pulpe et du papier. Ces grèves durent depuis près de deux mois et ne semblent pas devoir se régler dans un avenir prochain. Environ cinq cents travailleurs sont impliqués dans ces conflits et luttent courageusement pour l'obtention d'une convention collective de travail qui tienne compte des exigences de la justice.

Les syndicats intéressés réclament la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation, ce qui a été accordé dans la plupart des industries canadiennes. La compagnie Howard Smith Paper Mills, qui est propriétaire des usines de Beauharnois et de Crabtree, a déjà reconnu le principe de la réduction des heures et de la pleine compensation dans ses autres filiales (Donnacona, Windsor Mills et Cornwall), mais elle s'obstine à refuser quand même les justes revendications des syndicats de Crabtree et de Beauharnois.

Pourtant, nous avons affaire ici à une compagnie puissante et riche qui appartient à une industrie exceptionnellement prospère.

Si les syndicats en grève acceptaient présentement les propositions de la compagnie, cela signifierait qu'ils consentent à laisser travailler leurs membres dans des conditions inférieures à celles qui prévalent dans l'ensemble de l'industrie de la pulpe et du papier, même à celles que la compagnie a agréées dans ses autres filiales.

La Fédération de la Pulpe et du Papier a compris l'importance de la lutte que livrent les gars de Crabtree et de Beauharnois. Aussi a-t-elle mobilisé toutes ses ressources pour leur venir en aide.

La CTCC a rapidement emboîté le pas et distribué des secours aux grévistes à même les argents du Comité de Défense professionnelle. Mais comme les militants du mouvement le savent très bien, ce fonds est insuffisant pour permettre à la CTCC de rencontrer ses obligations. C'est pourquoi le congrès, tenu en septembre dernier, a décidé de monter de dix à vingt-cinq sous la contribution au Comité de Défense professionnelle à compter du 1er septembre 1954.

Entretiens, il nous faut prendre les moyens dont nous disposons pour aider les travailleurs qui défendent les intérêts de la classe ouvrière. Encore une fois, nous devons donc faire appel à la générosité des corps affiliés et de leurs membres afin que les luttes entreprises se terminent par une victoire syndicale dont bénéficiera éventuellement tout le mouvement.

Au nom de la CTCC et de la solidarité ouvrière, je vous demande donc de faire un nouvel effort et de venir en aide aux confrères de Beauharnois et de Crabtree. Faites parvenir le montant que détermineront votre esprit syndical et votre générosité, au trésorier de la CTCC, 1231, rue Demontigny est, Montréal, qui le transmettra au fonds de secours des grévistes.

Fraternellement,

JEAN MARCHAND,

Secrétaire général de la CTCC

11 novembre 1953.

Avant tout, il nous faut une enquête!

M. René Gosselin, président de la Fédération nationale du textile, rencontré à Montréal, nous a déclaré que le malaise grandit chez les employés du textile.

Outre le fait que la plupart des syndicats du textile sont en période de négociations, les compagnies ne cessent de prétendre ne pouvoir plus soutenir la concurrence des textiles étrangers et ils en profitent pour suspendre et congédier des centaines d'ouvriers.

600 congédiements à Drummondville

L'un des exemples les plus caractéristiques de cette façon d'agir nous vient de Drummondville où la Canadian Celanese vient de faire un renvoi massif de 600 employés; par ailleurs, à l'usine de la même compagnie à Sorel, 200 employés viennent de subir le même sort.

Cette situation ne peut que causer de graves malaises à Drummondville alors qu'une autre usine de textile, la Drummondville Cotton ne fonctionne que deux ou trois jours par semaine.

Les compagnies prétendent que le malaise actuel est causé par l'afflux de produits du textile américain au Canada, à la faveur de barrières tarifaires insuffisantes à protéger notre propre industrie.

Plusieurs chefs ouvriers, dont M. Gérard Rancourt, agent d'affaires de l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique (COI), sont de cet avis et au début de la semaine, ce dernier accompagnait une délégation auprès du gouvernement canadien afin de lui demander de réagir contre ce qu'on appelle le "dumping" américain.

Enquête d'abord!

Avant de se ranger du côté des compagnies et de réclamer purement et simplement la hausse des barrières tarifaires, le président de la Fédération Nationale du Textile, M. René Gosselin, est d'avis que le gouvernement canadien ne devrait pas poser de geste prématuré et peut-être nuisible aux meilleurs intérêts des consommateurs canadiens.

M. Gosselin est d'avis que seule une enquête royale, du genre de la Commission Turgeon, qui enquête sur le problème du textile en 1933, peut donner une idée claire de la situation.

Cette enquête démontrerait peut-être que la situation des compagnies n'est pas si mauvaise qu'on le prétend et que ces dernières n'agissent ainsi actuellement que

pour refuser toute amélioration du sort de leurs employés.

Ce qui infirme les prétentions de certaines entreprises de textile dans leur prétention, c'est que d'autres industriels n'ont pas à se plaindre de ce fameux dumping.

Un important industriel du textile, lequel a demandé de taire son nom, déclarait dernièrement à M. Gosselin que les barrières tarifaires suffisent à le protéger et qu'il peut concurrencer les produits américains.

"Si je m'aperçois qu'une marque de commerce ou un produit américain me fait une concurrence déloyale, je m'adresse aux officiers du Département des Douanes et d'Accis et leur demande de vérifier si un tel manufacturier amé-

ricain pratique le "dumping".

"Dans chaque cas que j'ai soumis à l'attention du gouvernement, je pu's dire que j'ai eu entière satisfaction", ajoute-t-il.

Il importe donc que le gouvernement d'Ottawa se rende à notre demande, de dire M. Gosselin, et qu'il institue une enquête royale sur cet important problème qui intéresse des milliers de travailleurs dans notre province.

Par ailleurs, il semble que des démarches entreprises en vue de coordonner les efforts des diverses centrales syndicales intéressées, soient à la veille d'aboutir et que ces dernières vont ensemble réclamer l'institution d'une telle enquête.



LE PATRON, LE CHEVAL ET LE SALAIRE GARANTI

Nous empruntons la perle de cette semaine au journal des Métallurgistes. Elle a été trouvée, non pas dans une huître, comme les perles ordinaires, mais dans un tribunal d'arbitrage.

Il s'agissait du salaire annuel garanti. Le tribunal était en délibéré. L'arbitre syndical exposait que le salaire annuel garanti était une chose très normale. "Prenez l'exemple d'un homme qui a un cheval, dit-il. Il le nourrit, le loge et l'entretient 365 jours par année. Il n'est pas question pour son propriétaire de lui couper les vivres ou de le faire coucher dehors si par hasard le cheval est malade ou s'il ne travaille pas parce qu'il n'a pas d'ouvrage. D'ailleurs, ce manque de travail peut avoir plusieurs causes, dont la négligence du propriétaire du cheval".

Le président du tribunal sourit. Il a compris. Mais l'arbitre patronal n'a pas compris, probablement parce qu'il ne voulait pas comprendre, ce qui arrive aussi. D'un air candide et légèrement supérieur:

"Mais monsieur, je trouve étrange qu'un représentant ouvrier compare les travailleurs à des chevaux..."

"Vous n'avez pas compris, répond l'autre. Ce n'est pas une comparaison. Je vous demande seulement de traiter vos ouvriers aussi bien qu'on traite un cheval..."

Cette fois, il a semblé que l'arbitre patronal avait compris. Il ne souriait plus et n'avait plus l'air candide du tout...



Le Syndicat des Employés de Commerce de Montréal, section Dupuis, a procédé récemment à ses élections annuelles. Voici le nouvel exécutif, qui présidera aux destinées de ce groupe au cours de l'année syndicale qui commence: Assis, de gauche à droite, Mlle Madeleine Brosseau, 1ère vice-présidente; M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier; M. J.-Albert Rousseau, président, et M. Henri Thifault, 2ème vice-président. Debout, dans le même ordre: Mme Rose Lacroix, assistante-secrétaire; Mlle Emilianna Legault, assistante-trésorière; M. Oza Laterreur, directeur, Mlle Henriette Laforest, directrice; M. G. Ephrem Gravel, directeur; Mlle Thérèse Desforges, secrétaire; Mme A. Milmore, trésorière; M. Marcel Francoeur, directeur, et M. Marcel Lanouette, agent d'affaires.

On invite

LA C. T. C. C.

à présenter un mémoire

Monsieur le juge G.-H. Héon, président du Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et consommateurs, vient d'inviter la CTCC à présenter à ce comité, d'ici la mi-janvier 1954, un mémoire de ses "suggestions, constatations et recommandations".

L'on se rappellera que, au cours de la dernière session, le gouvernement provincial, par la "Loi relative aux problèmes de législation agricole", a mis sur pied ce comité chargé "d'étudier les problèmes relatifs à la production, à la vente et à la distribution des produits agricoles et à la protection des intérêts respectifs des agriculteurs et des consommateurs".

La CTCC a accepté de présenter un mémoire au comité, sachant bien qu'il est de l'intérêt de tous les travailleurs que l'agriculture québécoise soit stable et progressive et qu'elle assure une subsistance convenable aux cultivateurs.

N'avons-nous pas le droit de penser aussi que de nouvelles méthodes de distribution des produits agricoles et l'élimination de certains intermédiaires ne pourraient que rendre service aux cultivateurs et aux consommateurs?

Si nous voulons mieux comprendre nos problèmes comme consommateurs, observons le travail du "Comité Héon".

Les mineurs du nord : des grévistes qui savent ce qu'ils veulent !

-- Après trois mois de grève, les gars de Rouyn-Noranda sont toujours solides

On répète volontiers que, dans tous les pays, les mineurs sont à l'avant-garde du syndicalisme. D'après les événements de ces dernières années, on peut conclure que les mineurs canadiens ne font pas exception à cette règle. Depuis cinq ans, deux grèves majeures et d'une durée qui dépasse de beaucoup la normale, se sont déroulées dans l'est du pays. La première mettait en cause les quelque 5.000 mineurs d'amiante, affiliés à la CTCC; elle dura cinq mois. La seconde met aux prises, avec un groupe de compagnies minières, un plus grand nombre encore de mineurs (métaux de base), dans plusieurs exploitations du nord de

l'Ontario et du nord-ouest québécois. Elle a duré déjà plus de trois mois et rien n'indique encore que la fin en soit imminente.

Les mineurs en grève à Rouyn-Noranda, Normétal, Timmins, Porcupine, etc., sont tous affiliés aux Métallurgistes unis d'Amérique, union qui appartient au COI et au Congrès canadien du Travail. Mais comme la grève supprime toutes les barrières pour ne laisser debout que la solidarité ouvrière, la CTCC n'a pas hésité à prêter aux métallurgistes deux de ses hommes. Au cours du mois dernier, Jean-Paul Geoffroy et Gérard Pelletier se sont rendus tour à tour

à Rouyn pour y diriger des sessions d'éducation.

Non seulement l'idée nous paraît excellente de tenir pendant une grève des sessions d'éducation, mais cet échange de services avec les Métallurgistes, qui nous avaient appuyés dans l'amiante, a permis à deux des nôtres de témoigner de façon vivante et active la sympathie de la CTCC pour des grévistes engagés dans une lutte qui profite à toute la classe ouvrière en même temps qu'à eux-mêmes. Cet échange a servi aussi à nous renseigner sur la situation de nos frères ouvriers du nord-ouest. Voici en effet les notes que Gérard Pelletier a rapportées de son voyage.

amiante se battaient pour les salaires qui se paient ici en 1953. Alors que nos gars d'Asbestos et de Thetford touchent plus de \$1.50 de l'heure, le salaire de base de Noranda est encore à \$1.05. Vous pouvez être certains qu'il n'y a pas un seul groupe de mineurs qui accepterait des salaires pareils d'une compagnie aussi riche que la vôtre.

— Mais le check-off ?

C'est une question que la compagnie agite beaucoup dans l'opinion publique. Ses publicistes ne mentionnent pas, évidemment, que des milliers d'entreprises respectables, à travers tout le Canada, ont accordé le check-off ou retenue syndicale à leurs employés. La Noranda Mines essaie de faire

croire que ce serait là un accroissement épouvantable à la liberté...

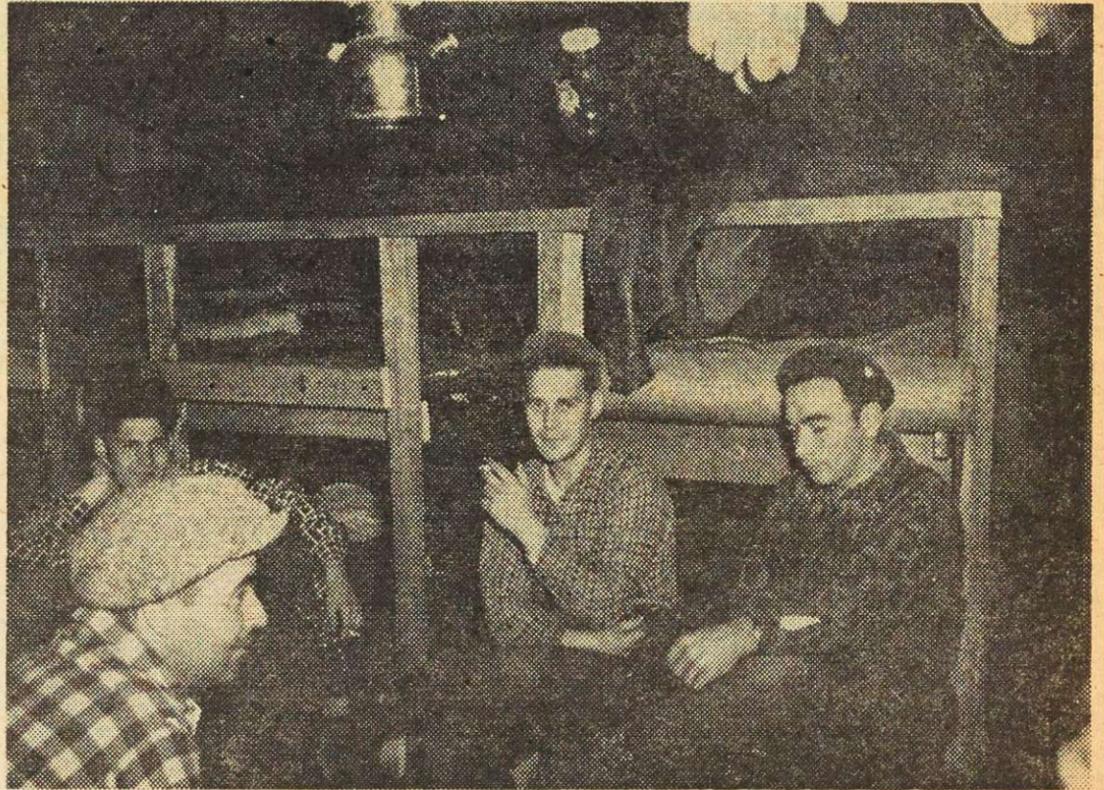
— C'est bien simple, l'histoire du check-off. C'est précisément quand la compagnie le refuse qu'il faut s'acharner à le demander. Pourquoi croyez-vous que la compagnie en fait tant de cas ? C'est parce que la retenue syndicale établirait solidement l'union dans les mines, y mettrait le syndicalisme à l'abri de toute activité anti-syndicale de sa part. Ce refus révèle clairement que la compagnie n'a pas renoncé à se débarrasser de l'union ni à revenir au confortable comité de boutique qu'elle avait auparavant. Réclamer le check-off, pour les mineurs de Noranda, c'est s'assurer que leur union pourra vivre.

Des gars décidés dans un pays neuf

Il n'est pas nécessaire de voyager longtemps dans les environs de Rouyn-Noranda pour découvrir que cette région mérite bien son titre de pays neuf. Isolée du centre de la province par des distances considérables (16 heures de train, dix heures d'auto ou deux heures d'avion), la région ne comptait pas cinq mille âmes voici 25 ans. Et aujourd'hui, le paysage est tout hérissé de petites villes, de petits villages et d'exploitations minières. Tout y est neuf, sauf les préjugés des employeurs et leurs méthodes de négociations qui retardent de cinquante ans environ...

Il n'est pas nécessaire non plus d'avoir de longs contacts avec les grévistes pour se rendre compte qu'ils sont décidés à tenir jusqu'au bout et de mâter une fois pour

toutes des compagnies rébarbatives, qui n'ont jamais accepté, ni de bon cœur ni de mauvais gré, l'organisation syndicale de leurs usines. Voici plus de trois mois que les mineurs sont en grève. Et pourtant, en une semaine de relations quotidiennes avec les ouvriers, je n'ai pas saisi le moindre signe de défaitisme, la moindre faiblesse, la moindre intention de lâcher. Le scab est une espèce inconnue à Rouyn-Noranda de même qu'à Normétal. Les gars savaient qu'ils s'embarquaient dans une grève dure et longue; ils ne sont pas déçus. La question n'est pas de savoir combien de temps ils vont tenir mais combien de temps la compagnie va encore résister. Pour eux, c'est la victoire qu'ils attendent, avec beaucoup de patience et de fermeté.



Avant d'aller bûcher, on discute de la grève...

Ont-ils raison ?

Ont-ils raison de faire la grève ? C'est la question que m'ont posée, pendant mon séjour là-bas, tous les non-grévistes que j'ai rencontrés : dans les restaurants, les magasins, le bureau de poste, etc. Comme toujours, la grève a réveillé l'intérêt de la population non ouvrière. Des gens qui se contentaient de profiter en paix de la prospérité municipale, sans s'inté-

resser à la lutte ouvrière, s'ouvrent maintenant les yeux. Ils se rendent compte que les mineurs sont l'élément capital de l'économie de la région. Parce que ces derniers ont cessé de descendre sous terre pour y miner les richesses du sous-sol, rien ne tourne plus. Pas d'argent (excepté les secours de l'union), pas de vie, pas de profits...

C'est pourquoi des individus nullement intéressés aux travailleurs, quand ceux-ci travaillaient, se posent maintenant toutes sortes de problèmes. Ils me demandaient :

— Vous qui venez "d'en-bas", qu'est-ce que vous pensez des salaires d'ici ?

— C'est bien simple, ce que j'en pense. En 1949, les mineurs d'a-

Des gars délégués

Les grévistes eux-mêmes ne passent pas leurs journées à ressasser de pareils problèmes qui, pour eux, étaient réglés au moment de la grève. Ils consacrent plutôt leurs énergies à bien mener leur grève et à utiliser leurs énergies tandis que la mine ne les absorbe pas.

Leur union est forte. Elle dispose de fonds de secours importants. Mais comme la grève doit durer, il faut quand même prendre ses précautions. C'est pourquoi les grévistes s'adonnent à toutes sortes d'occupations. Il y a d'abord le

piquetage, bien entendu. Mais ce piquetage est assez calme, étant donné qu'il n'y a à Noranda ni police provinciale ni briseurs de grève importés de l'étranger.

Il y a aussi l'éducation. Depuis un mois, plusieurs groupes suivaient chaque jour des cours qui ont été donnés successivement par Me Pierre Elliott Trudeau, Me Jean-Paul Geoffroy, Jean-Paul LeFebvre et votre humble serviteur, comme une occasion unique de Les gars ont pris ça au sérieux travailler, un mois durant, à leur formation syndicale.

Un chantier

Mais ce n'est pas encore tout. Comme les gars voyaient venir l'hiver et que la plupart d'entre eux avaient de l'expérience comme bûcherons, les grévistes ont ouvert une exploitation forestière. Régulièrement et à tour de rôle, des équipes assurent la "semaine du chantier". Pour se rendre en forêt, ils ont dû remettre en état puis entretenir plusieurs milles de route; ils ont même bâti un pont. Et depuis, le bois de chauffage afflue chez les grévistes; ils ne gèleront pas cet hiver.

Il fallait aussi penser à Noël. Une autre équipe a ouvert un atelier où des grévistes réparent des

vieux jouets et en fabriquent même des neufs.

Un autre jour, c'est la maison d'un gréviste qui brûlait en quelques heures. Le lendemain matin, des plans étaient déjà faits pour en bâtir une nouvelle et quelques jours plus tard, on commençait à déblayer les ruines de la précédente. Les grévistes ont promis à la famille sinistrée qu'elle serait dans une maison neuve à Noël.

Je pourrais citer encore plusieurs faits qui montrent bien l'esprit d'invention et de travail des grévistes. Avec ça que le moral se maintient bien mieux...



Le campement du chantier



Voici le groupe des grévistes qui suivaient les cours en langue française. Un autre groupe de langue anglaise travaillait séparément, à des heures différentes de la journée. Rouyn Noranda comprend en effet une minorité assez importante de mineurs de langue anglaise à laquelle viennent s'ajouter une forte proportion des Néo-Canadiens. Au cours du mois d'études, les grévistes ont étudié des notions d'économie, de coopération, d'organisation communautaire et d'histoire du syndicalisme.

Des négociations?

Des négociations? Il n'y en a pas à Noranda même. A Timmins, toutefois, la Hollinger, une compagnie-soeur, a accepté de négocier. Mais il semble que les autres compagnies s'emploient à empêcher un règlement partiel... tout à fait comme dans l'amiante.

Mais les grévistes ne se découragent pas pour autant.

Il faut dire qu'ils ont appris le courage à bonne école. Pour une forte proportion, ce sont des ouvriers que la crise des années '30 a forcés à se démenager vers le nord, sur les lots de colonisation. Comme disait l'un d'eux: "On

montait ici pour cacher notre misère, notre honte de ne pas travailler". Puis, à l'ouverture des mines, ils sont redevenus des ouvriers.

Ce n'est donc pas la première fois que le système économique leur joue des tours. Ils le connaissent, pour en avoir déjà beaucoup souffert.

Avec le courage qu'ils montrent et l'aide, l'appui, le soutien de tous les syndiqués du pays, ils passeront bien à travers cette seconde épreuve.

Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'ils se battent aussi pour nous. S'ils gagnent, les problèmes de sé-

curité syndicale auront fait un grand pas dans la province et le pays. Mais s'ils étaient battus, s'imaginer-t-on le recul que nous pourrions connaître au main d'employeurs qui s'appuieraient sur la victoire de la Noranda pour nous refuser toute sécurité? De même pour les salaires: leur bas niveau affecte ou affectera bientôt toutes les autres mines.

J'ai vu à Noranda des ouvriers décidés, débrouillards, patients, résolus. Personne ne doit hésiter à les appuyer. Ils n'ont pas passé le plus dur.

Gérard PELLETIER

Encore le Bill No 5 ?

Il semble bien, d'après les dépêches qui nous parviennent de Québec au moment où nous allons sous presse, que le gouvernement Duplessis va essayer de nous refiler une autre tranche du fameux Bill No 5. Il s'agit d'un projet de loi qui permettrait au gouvernement de décider que certains chefs syndicaux adhèrent à des partis, mouvements ou doctrines communistes, et qui l'autoriserait à "interdire" le syndicat en pareils cas.

Le président général de la C. T. C. C. a fait à ce sujet le commentaire suivant :

"Je préfère attendre de voir le texte complet du projet de loi avant de me prononcer définitivement mais s'il en est bien ainsi, nul doute que les travailleurs vont protester énergiquement.

"Ce qui m'étonne surtout, c'est qu'on apporte ce projet de loi devant l'Assemblée sans attendre le rapport que le Conseil supérieur du Travail va présenter sur tout le problème d'un code du travail."

On sait en effet que le Conseil étudie depuis plusieurs mois un projet de code du travail qui lui a été soumis par les juristes même du gouvernement.

AU BUREAU confédéral

Le Bureau confédéral a tenu sa deuxième réunion de l'année 1953-54 à Québec, le 31 octobre dernier.

Voici, pour votre information, les principales décisions adoptées à cette occasion :

Nouveaux directeurs :

Les nouveaux directeurs suivants ont été désignés pour représenter leur Fédération ou leur Conseil central au Bureau Confédéral : Conseil central de Granby, le confrère Edouard Dumas; Conseil central de St-Jean: le confrère J.-P. Coulombe; la Fédération du Textile, le confrère Alfred-L. Paradis; la Fédération du Cuir et de la Chaussure: le confrère A. April; la Fédération du Bois ouvré, le confrère Ovide Fauteux.

Comité de juridiction :

Comme il existe plusieurs conflits de juridiction présentement au sein du mouvement, le Bureau Confédéral a constitué un Comité de juridiction qui est composé des confrères Angelo Forte, André Roy et Evangéliste Moreau. Le confrère Bruno Beaudoin agira comme substitut.

Règlements du Comité de Défense professionnelle :

Le Bureau Confédéral a ratifié les règlements du Comité de défense professionnelle dont voici le texte. La connaissance de ces règlements est extrêmement importante pour tout militant qui peut avoir à les consulter en certaines circonstances.

- 1.- Le Syndicat, le Conseil central ou la Fédération concerné fournira, sur demande du Comité de Défense professionnelle, tous les renseignements qu'il jugera nécessaire dans l'exercice de fonction.
- 2.- On devra permettre au Comité de Défense professionnelle d'être représenté sur le comité de secours de la grève.
- 3.- On devra utiliser les formules approuvées et fournies par le Comité de Défense professionnelle.
- 4.- a) Le Comité ne commencera à verser les secours de grève qu'à compter de la 20ème journée. Cependant, le paiement des secours, sauf cas exceptionnels, sera prolongé jusqu'au 7ème jour après la date du décret de retour au travail ou de la date effective du retour au travail.
b) Le montant des prestations payables à chaque gréviste sera déterminé par le Comité de Défense professionnelle, dans les limites des maxima fixés par la constitution du dit Comité et en tenant compte des disponibilités de la caisse après consultation avec le Syndicat, la Fédération et le Conseil central intéressés.
- 5.- Le Comité local de secours est spécialement tenu de faire signer chaque gréviste pour le montant reçu et de transmettre chaque semaine un rapport détaillé du montant attribué à chacun des grévistes.
- 6.- Le comité local de secours doit autant que possible, dans ses fonctions d'administration, s'en tenir aux directives données par le Comité de Défense professionnelle ou de son représentant.
- 7.- Comme condition préalable au versement de secours, tout gréviste devra avoir rempli la formule officielle de demande de secours approuvée par le représentant du Comité de Défense professionnelle.

Délégué à la Conférence Internationale du Travail :

Le confrère Gérard Picard a été choisi pour assister à la prochaine Conférence internationale du Travail qui aura lieu à Genève au mois de juin 1954. Le confrère Picard profitera de ce voyage pour participer au Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC).

Permutation au sein du personnel :

A sa dernière réunion, le Bureau Confédéral a ratifié les permutations suivantes au sein du personnel : le confrère Marius Bergeron, conseiller technique, devient directeur du Service des Recherches; le confrère Gérard Pelletier, directeur du journal "Le Travail", devient directeur des relations extérieures; les services du confrère Michel Chartrand ont été retenus comme propagandiste.

Mémoire au fédéral :

La présentation du mémoire annuel de la CTCC au gouvernement fédéral aura lieu vendredi, le 4 décembre prochain.

Félicitations à l'Episcopat canadien :

L'Exécutif a exprimé l'expression de sa gratitude à l'Episcopat du Canada pour la publication de sa récente déclaration sur les problèmes du mariage, de la famille et du logement. La CTCC a également exprimé ses vœux à Son Ex. Mgr Antoniutti, qui quitte la délégation apostolique du Canada pour devenir nonce apostolique en Espagne.

La Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada
par ANDRE ROY,
Chef du Secrétariat.

A MONTREAL

Journée d'étude des Journalistes

Le Syndicat des Journalistes de Montréal tiendra sa 3e journée d'études le 8 décembre prochain dans une des salles du Palais du Commerce. La journée débutera à 10 heures du matin par une allocution du président du Syndicat, le confrère Roger Mathieu. A 10 heures et demie, premier sujet à l'étude: Liberté du journaliste et carte professionnelle avec, comme rapporteur, le confrère Dostaler O'Leary. Il y aura ensuite forum général jusqu'à l'heure du dîner. A 2 heures de l'après-midi, les journalistes syndiqués passeront au deuxième sujet d'étude: Ce que, dans les formules syndicales actuelles, les journalistes peuvent adopter,

adapter ou rejeter avec, comme rapporteur, le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, le tout suivi d'un autre forum général.

Par les discussions que déjà les sujets soulèvent chez les journalistes, on peut prédire sans crainte de se tromper que cette journée d'étude sera un vrai succès. Tous les membres du Syndicat des Journalistes de Montréal feraient bien de prendre leurs précautions pour ne pas la manquer. Quant aux journalistes des autres villes qui désireraient assister à cette journée à son sujet quelques renseignements d'étude ou encore recevoir

(Suite à la page 8)

TRAVAIL ET FOYER

POURQUOI PAS ?

Un syndicat des mamans

— L'exemple d'Arvida — Les problèmes —

Non seulement pour exister, mais pour vivre et réaliser pleinement ses buts, le syndicalisme doit de moins en moins se refermer sur lui-même en ignorant les corps extérieurs à qui il peut être d'un précieux secours. Il ne doit pas non plus se cloisonner en refusant consciemment ou non sa participation à l'évolution du monde extérieur. Il doit tenir compte du fait qu'il ne peut mener la lutte seul, et que sa collaboration est requise, tant dans le domaine économique, politique que social.

D'autre part, on reproche assez souvent au milieu syndical, de travailler trop exclusivement à l'obtention d'augmentations de salaire, de tendre à la seule formation syndicale de l'ouvrier et de délaisser l'autre côté de l'homme : celui du père de famille, de l'époux aux prises avec des problèmes familiaux. Ces reproches peuvent être parfois justifiés, quoiqu'il faille tenir compte du fait que l'éducation consciente et intelligente de l'ouvrier syndiqué en est à ses tous débuts, et que la tâche d'englober dans un programme de journée d'étude, par exemple, tous les problèmes du syndiqué, n'est pas une mince besogne.

D'un côté, la responsabilité d'un organisme, tout près de l'âge adulte, d'étendre son influence en dehors de ses cadres propres, et de l'autre la nécessité ressentie un peu partout en milieu syndical (la formation d'un comité, au dernier congrès, avec charge d'étudier les problèmes d'adolescents au travail peut en être une preuve), d'envisager les problèmes familiaux de l'ouvrier. Il serait dangereux de

se fermer les yeux sur une réalité qui, avec énergie, demande qu'on tienne compte d'elle, qu'on s'en occupe.

Je n'entrevois même pas qu'on soulève des problèmes d'éducation en réunions de négociation... ce serait non seulement s'éloigner des buts premiers du syndicalisme mais, sans rien résoudre, retourner le problème à l'envers.

Qui alors, doit prendre la lourde responsabilité de travailler à la formation du syndiqué, père de famille aux prises avec les problèmes complexes d'une société moderne ?

L'affaire de qui ?

Les organisateurs et négociateurs s'en lavent les mains en prétextant : "c'est l'affaire du comité d'éducation". Ce pauvre comité d'éducation ! En plus d'organiser des collèges ouvriers, journées d'études etc., le voici encore chargé de faire prendre conscience aux ouvriers, en plus des réalités syndicales, d'une quantité d'autres réalités compliquées... Et, pourtant, si lui ne le fait pas, qui s'en rendra responsable ? Et, si rien ne se fait, tout en ayant à son crédit de nombreuses réalisations intéressantes, le syndicalisme risque de ne jamais se réaliser pleinement. Car, comment un ouvrier peut-il être un bon syndiqué, conscient de ses responsabilités syndicales, combatif, etc., s'il est un père de famille médiocre manquant à ses premiers devoirs d'époux et de père ? Si une telle situation se présente, c'est que son syndicalisme est sans force, sans influence, ou bien superficiel.

La participation des ouvriers aux problèmes économiques, politiques, coopératifs, de notre temps, semblent être un besoin immédiat, et la prise de conscience par le syndicalisme, de l'ouvrier homme et syndiqué, semblent l'être aussi. La réalisation que demandent ces perspectives vont côte à côte et peuvent se faire parallèlement.

Mais, comment peut-on envisager une seule minute, une telle réalisation en laissant l'ouvrier assumer seul, tout cela, en écartant la femme de ce plan... La ménagère, l'épouse, est aux prises à journée longue avec des problèmes d'ordre économique, et c'est encore la mère de famille qui souffre le plus et est le plus préoccupée d'une réalité toute vivante : celle de l'éducation des enfants, des loisirs et de la non participation de son mari à ces problèmes qui sont pourtant siens.

"Une" solution

Je n'entrevois qu'une solution : consentir à intégrer l'épouse du syndiqué à un comité d'éducation relié au conseil central d'un syndicat. Et surtout, croire, c'est le plus important, qu'elle a sa quote part à apporter aux problèmes qui se posent au syndicalisme et à ceux que le syndicalisme pose à son homme.

L'expérience qui se tente actuellement à Arvida, avec des ménagères décidées, conscientes que le temps est venu de dire leur mot dans les affaires, autres que, cel-

POUR NOËL QUELS JOUETS ACHETER ?

Il reste cinq semaines, vous diront les annonces commerciales, pour faire vos emplettes de Noël. Les cadeaux ! Quel cauchemar pour les parents. Quoi acheter qui ne soit pas trop cher et qui plaise ?

Tout d'abord, sur la paye de chaque semaine, essayez de mettre un petit montant de côté à cet effet.

Et, tante Francine, le parrain, la grand-mère qui vous interrogent ; "Une paire de patins à un enfant de quatre ans...? Voyons donc !

Voici, pour vous aider, quelques suggestions (1) adaptées à l'âge des enfants. Et bonne chance.

De la naissance à deux ans :

Petit trapèze à boules et à anneaux, brillants, hochets, colliers de perles en bois, poupées et animaux de linge, blocs aux couleurs vives, livres en toile cirée, chevilles avec planche de bois trouée, balles grelots, poupées faites avec des bobines ou des grosses perles de différentes formes, jouets qui flottent en cellulose ou en caoutchouc, jouets pour tirer ou pousser, tricycles sans pédales, piquets et maillet.

Pour développer force et habileté :

Deux et trois ans : jouets pour tirer et pousser, voiturette, brouette automobile, glissoire, trottinette à trois roues, balançoires, grosses perles vivement colorées pour enfiler, étang où patauger, boîtes avec serrures.

Quatre et cinq ans : nécessaire à bulles de savon, raquette de tennis avec balle retenue par élastique, trottinette, jeux simples pour lancer, pour faire rouler, balles, vélocipède, patins à roulettes, à glace, jeux de quilles.

De six à dix ans : équipement de gymnastique, jeu d'anneaux, jeu de poches, arc et flèches, croquet, cerceaux, toupies, cerf-volant, corde à sauter, billes, échasses, traîneau, skis.

De dix à quatorze ans : coffret d'outils, gants de boxe, équipement de ball-au-camp, bicycle, équipement de tennis, tennis sur table, jeux de lancer, toupies, golf d'intérieur, patins, skis, gouret.

Jeux de construction et de création :

Deux et trois ans : blocs creux, effets pour jouer dans le sable, ciseaux à bouts carrés et papier de couleur, marteau et gros clous, casse-tête de 3, 4 pièces.

Quatre et cinq ans : blocs, papier à découper, ciseaux à bouts carrés, petites perles pour enfiler, coffret d'outils simples, casse-tête, marteau et clous.

Six à dix ans : matériaux de construction en bois ou en métal, casse-tête, casse-tête électriques, cire à modeler, matériel à découpage, blocs à construction, nécessaire à bulles de savon.

De dix à quatorze ans : équipement pour construire des avions, des bateaux, maisons d'oiseaux à construire, casse-tête, établi, mécano.

Jeux d'imitation :

Deux et trois ans : carrosse, balai, vadrouille, camions à décharger, trains simples, bateaux, animaux jouets, voiture à lait, petites autos et poupées.

Quatre et cinq ans : tondeuse à gazon, outils de jardinage, jouets de ménage, magasin, fourgons de pompiers, garages et dépôts de gazoline, fermes, arche de Noé.

De six à dix ans : équipement de cirque, théâtre miniature, marionnettes, serre, magasins de toutes sortes, caisse-enregistreuse, bateaux, poupées de papier, familles de poupées, valises de poupées, costumes d'indien, de vacher, etc.

De dix à quatorze ans : marionnettes, poupées et matériel pour coudre, trains, bateaux, maisons de poupées, costumes de personnages de pièces.

Pour développer le sens social :

Deux et trois ans : poupées, ameublement de poupée, lit, chaises, bureaux, table, balles, blocs, voiturettes.

Quatre et cinq ans : village-jouet, carré de sable, jeu de loto avec animaux, étang pour les poissons, tentes, tables et chaises, vaisselle.

De six à dix ans : poupées avec costumes nationaux, jeux de parchési, jeu de dames, de poches, tennis-sur-table, jeu d'anneaux, "tiddledy-winks", jeu de pêche, jeu de cartes, jeu de billes.

De dix à quatorze ans : poupées représentant des personnages, poupées de toutes nations, jeu de disque, cartes, jeu de galet.

Il y a aussi les jeux qui tendent à un développement artistique des enfants, qui stimulent leurs connaissances et leur sont une aide précieuse dans leurs activités scolaires. Il y a les jeux qui font aimer aux enfants, les sciences et la mécanique, les collections de toutes sortes : timbres, animaux, plantes. Il y a aussi tous les jouets que l'on peut offrir aux enfants âgés de quatorze à dix-sept ans. Malheureusement, l'espace nous manque. Nous croyons cependant qu'avec ces suggestions, vous pourrez faire un choix dont vos enfants seront très heureux.

Qu'on se le dise !

Une grande partie de cartes, organisée par le Syndicat des Gantiers et les Dames auxiliaires, aura lieu, le mardi 1er décembre, à 8 h. 15, dans la salle paroissiale de l'Immaculée, 1981, rue Rachel. Prix du billet : 50 cents. En vente au syndicat ou à VI-1616.

(1) Texte emprunté à la chronique de l'Ecole des Parents, Le Devoir.

les de leur cuisine, est des plus intéressante. En groupe, elles peuvent bloquer l'exploitation de certains commerces qui en profitent parce qu'une femme seule n'a aucune influence.

Plusieurs formules peuvent être envisagées en vertu desquelles on ferait étudier à l'homme et à la femme des problèmes qui les concernent tous deux et qui leur sont propres. Par exemple, nommer un couple responsable, à l'intérieur d'un comité d'éducation d'un Conseil central, d'étudier en journée d'étude, avec d'autres couples syndiqués, le problème des loisirs, etc. Des recollections par petits grou-

pes, spécialisées pour des couples syndiqués, pourraient avoir une portée plus grande qu'on ne croit et seraient assez faciles d'organisation.

Cette évolution (j'allais écrire "révolution") de l'épouse, de la ménagère, travaillant de concert avec son mari syndiqué, et cela par le syndicalisme, à travers lui, est chose normale. C'est le contraire qui ne l'est pas.

Si nous n'entreprenons cette éducation, d'autres le feront et peut-être avec moins de ferveur et moins de chance d'efficacité.

Renée GEOFFROY

La chambre de débarras

Dans les familles peu nombreuses, ce n'est guère intéressant d'acheter un gros rôti de boeuf, même si les gros morceaux sont meilleurs. On ne veut pas manger des restes pendant une semaine, et plus on tarde à la préparer, plus la viande sèche. Voici des idées pour apprêter deux repas appétissants avec les restes du rosbif. Après un repas de rôti, il reste suffisamment de belles tranches pour faire une bonne marmite aux légumes. Vous faites frire des oignons, vous ajoutez le bouillon du boeuf avec des patates, des carottes et vos tranches de viande, qui s'attendriront en mijotant dans le bouillon. Pour un troisième repas, vous servez avec une sauce aux tomates (une boîte de soupe aux tomates non diluée), ce que les Polonais appellent des "perichki". Vous passez le reste du rôti au moulin à viande, et vous y mêlez des oignons frits dans beaucoup de beurre. Vous roulez une pâte à tarte et la coupez de la grandeur d'une soucoupe. Vous placez votre viande sur ce cercle de pâte, que vous pliez en deux, en forme de croissant.

* * *

Celles d'entre nos lectrices qui ont souvent songé à suivre un régime destiné à les faire maigrir, mais qui n'ont jamais eu le courage de s'y mettre, pourront peut-être suivre la méthode qui m'a réussi : s'entreprendre qu'une seule semaine de régime, en coupant tout à fait le pain, les pâtisseries, les patates et le dessert. Si on ne peut se passer de dessert, on se contente d'un fruit. Il est possible de perdre une livre par jour à ce régime, et je puis vous affirmer qu'on n'en meurt pas...

* * *

Vous est-il déjà arrivé de prendre au sérieux les conseils qu'on peut lire dans les revues et journaux, et de tout envoyer promener au bout d'un certain temps ? Quand on essaie d'être à la fois une épouse et une mère idéale, une ménagère parfaite et une femme élégante, on risque de finir avec une dépression nerveuse. Ou bien c'est la famille qui en a marre d'une femme parfaite et d'une maison impeccable.

Cela m'arrive de temps en temps de prendre de grandes résolutions ; je me vois à l'avance, accueillant mon mari à l'heure du dîner, le sourire aux lèvres, bien coiffée, vêtue d'une jolie robe bien repassée ; et la maison reluit comme un sou neuf. Mais hélas, ma fille vient de jeter à terre la pile de journaux que j'avais rangée, et s'est jetée à mon cou avec un souçon dans la main. Le bébé a pleuré une partie de l'avant-midi. Le lavage n'est pas fini et le dîner n'est pas commencé. Pensez-vous que mon mari me trouvera à la porte, accueillante et souriante comme une annonce de dentifrice Colgate ?

* * *

Il ne faut tout de même pas renoncer à tout effort. Mais nous pouvons bien avouer que nous n'arrivons pas à copier ce modèle de femme moderne que les Américains qualifient d'un adjectif difficile à rendre, "efficient". Cette femme qui arrive à tout faire à point et qui est aimable, charitable, souriante, il faut d'abord qu'elle soit heureuse dans son état de vie. Si vous voulez l'imiter, il ne faut pas commencer par vous tuer à l'effort. S'il reste quelques taches sur le plancher, et même quelques taches à votre robe à la fin de la journée, vous vous éloignez peut-être de l'image idéale que vous voulez copier, mais si vous êtes encore de bonne humeur, vous vous rapprochez peut-être plus de la femme idéale que votre mari désire dans sa maison.

* * *

Je me demande pourquoi tant de femmes s'imaginent que pour être bonne épouse et bonne mère, il faut se consacrer à sa tâche à l'exclusion de tout autre intérêt. Moi je pense au contraire que très peu de femmes peuvent passer leur vie enfermée dans la maison avec les enfants sans s'ennuyer. Ce n'est pas péché de s'échapper du foyer un soir par semaine pour suivre un cours de couture, un cours de dessin, faire une partie de cartes ou une partie de quilles. Le Christ l'a dit, il faut faire fructifier ses talents. Et plusieurs de nos talents restent inemployés par nos occupations routinières. S'il se trouve parmi nos lectrices des femmes qui ont réussi à mettre leurs talents à profit sans que leur famille en souffre, il faudrait qu'elles nous soumettent leurs idées. Quand, en plus de se distraire, on peut donner un petit coup de main pour équilibrer le budget familial, est-ce que ça ne vaut pas la peine de détourner les talents enfouis ?

OTTAWA VEUT-IL

enrichir les banques ? (suite de la page 1)

tée de 20 à 25 ans, faire des déboursés mensuels plus élevés.

Voici un exemple :
Actuellement, pour une maison de \$10,000, le constructeur doit faire une mise de fonds de \$2,000 et amortir ses hypothèques en 20 ans de la façon suivante :

Mise de fonds initiale	\$2,000
Hypothèque	\$12,878
(comprend l'hypothèque de \$8,000 plus les intérêts pendant 20 ans)	
Paiement mensuel	\$53.66
Remise totale	\$14,878

Sous le nouveau plan, pour une maison de \$10,000 à 5 1/2 p. 100, avec une mise de fonds initiale de \$1,000 et un amortissement de 25 ans, la remise mensuelle sera de \$54.94 et la remise totale sera de \$17,482.

Où l'on voit que le gouvernement fédéral, par sa nouvelle législation, va réussir à faire hausser le coût d'une construction au simple bénéfice des institutions prêteuses.

La fuite des responsabilités

Le rapport de la SCHL mention-

nait, l'an dernier, que le manque de capitaux disponibles constituait un handicap à l'essor de la construction domiciliaire et réclamait la création de nouvelles sources de crédit, soit des avances faites par l'Etat.

Le besoin de logements n'est pas moins grand cette année qu'il ne l'était l'an dernier de même que le besoin de sources de financement. Et lorsque l'entreprise privée s'avère incapable dans des conditions normales de remplir son rôle, il appartient à l'Etat d'y suppléer.

D'autant plus que l'Etat fédéral est en grande partie responsable de la situation logementaire actuelle.

Les autorités fédérales n'ont rien fait durant la période de 1920 à 1939 pour la construction de maisons; de 1939 à 1944, le gouvernement fédéral a contribué à empiéter la situation en favorisant le déplacement des populations rurales vers les centres urbains et par

le contrôle des matériaux; de 1944 à 1953, la Loi Nationale de l'Habitation, malgré certains avantages indéniables, n'a pas permis la construction d'assez de maisons pour satisfaire la demande faite par les nouveaux ménages et l'arrivée de milliers d'immigrants.

Aujourd'hui, matériaux et main-d'oeuvre sont abondants et le pays dispose de ressources suffisantes pour fournir à chaque citoyen un niveau de vie supérieure au niveau actuel. Si l'entreprise privée n'est pas capable ou ne veut pas travailler en ce sens, l'intervention de l'Etat devient nécessaire.

Une déception

Il semble donc que la nouvelle législation fédérale en matière de logement sera décevante pour ceux qui veulent se construire mais avantageuses pour les institutions prêteuses.

Nous espérons que la SCHL soit autorisée de faire des prêts plus élevés à un taux d'intérêt moindre car nous ne croyons pas qu'u-

ne institution gouvernementale soit mise sur pied pour réaliser des profits mais bien pour servir la population.

D'autre part, les institutions prêteuses auraient pu être autorisées de conserver en portefeuille des hypothèques au lieu de conserver une certaine partie de leur actif en débetures du gouvernement, comme elles doivent le faire présentement, ce qui diminue leur capacité de prêter.

La SCHL pourrait aussi se lancer dans un programme de construction de maisons destinées à la vente et à la location pour les familles à revenu modique. Enfin, comme l'un des grands problèmes réside dans l'aménagement de terrains disponibles, le gouvernement fédéral aurait pu lancer un programme de ce genre avec le double résultat suivant: soulager les cités et villes du problème de l'aménagement de terrains disponibles et finalement soulager le problème du chômage.

Souhaitons que nos législateurs se ravissent avant qu'il ne soit trop tard.

NOUVELLES

SHERBROOKE

Alliance des Infirmières

Lors de sa dernière assemblée générale, l'Alliance des Infirmières de Sherbrooke (CTCC), a élu un nouvel exécutif pour l'année 1953-54. Les membres suivants furent choisis: Mlles Gabrielle Bernier, H.D., président; Pauline Provencal, St-V., vice-présidente; Madeleine Bédard, H.D., secrétaire; Jeanne Ruel, St-V., trésorière; Georgette Lynch, St-V., sentinelle. M. Eusèbe Audet, H.D., et Mlle Pauline Desruisseaux, St-V., directeurs. Mlles Gabrielle Bernier et Pauline Provencal, déléguées au Conseil central, et Georgette Lynch, à la Fédération Nationale des Services (CTCC).

L'Alliance des Infirmières de Sherbrooke (CTCC), représente les gardes-malades et les infirmiers des hôpitaux St-Vincent de Paul et Hôtel-Dieu.

Union des Commis

Les commis épiciers de Sherbrooke, groupés dans l'Union des commis des Cantons de l'Est, attendent avec impatience la décision que doit rendre la Commission des Relations ouvrières dans leur cas.

On sait que la semaine dernière, la Commission des Relations ouvrières avait convoqué en audition les représentants de l'Union des Commis des Cantons de l'Est ainsi que les représentants d'un Syndicat de boutique fondé avec l'appui de quelques épiciers sur les recommandations de M. Vitalien Chartrand, directeur du Service des relations patronales-ouvrières de l'Association les Marchands détaillants de la province de Québec.

Après avoir entendu les représentations faites par les représentants de l'Union des Commis: Me Albert Côté, conseiller juridique de la CTCC, Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, la Commission des Relations ouvrières a promis de rendre sa décision dans le plus bref délai possible.

L'Union des Commis des Cantons de l'Est possède déjà trois certifications couvrant les commis de trois établissements différents; 18 autres demandes de certification font présentement l'objet du litige devant la Commission des Relations ouvrières.

SHAWINIGAN

Charpentiers-menuisiers

Mercredi dernier, le syndicat des Charpentiers-menuisiers tenait leur assemblée générale annuelle d'élection. Voici le nom des membres de l'Exécutif élus pour le prochain exercice: président, confrère Napoléon Hamel; vice-président, confrère Albert Lebel; secrétaire, confrère Jules Caron; le confrère Alfred Beaudoin a été élu à la charge d'assistant-secrétaire, tandis que le confrère Antonin Lord prend la charge de trésorier. Les autres membres de l'Exécutif sont les confrères Maurice Bourassa, Edouard Caron et Zéphirin Grenier, respectivement assistant-trésorier, gardien et sentinelle.

Northern Veneer

A La Tuque, le syndicat de la Northern Veneer a tenu vendredi soir son assemblée annuelle. Le confrère Yvon Aubé a été élu président du syndicat. Les autres officiers sont: MM. Rosaire Drolet, vice-président; Julien Dion, secrétaire; Gilles Rioux, trésorier; et Tréfié Canfin, sentinelle. Au cours de la même assemblée, les employés de la Veneer ont décidé d'apporter des amendements à la convention collective de travail avant de la renouveler pour une autre année. La convention expire le 19 février prochain.

Canadian Industries

A la Canadian Industries, la séance de conciliation qui a eu lieu lundi a été un échec complet. Il a donc été décidé de recourir à l'arbitrage. Le contrat expire le 18 novembre prochain, et le syndicat réclame certains amendements à la convention, et notamment la semaine de 40 heures avec une augmentation générale des salaires de 15%, la participation du syndicat à l'évaluation des tâches, la retenue syndicale obligatoire pour tous les employés et une amélioration de la clause d'ancienneté.

Le C.I.L. se trouve donc dans la même position que les trois autres usines de produits chimiques de la région, qui se trouvent toutes en arbitrage. Il s'agit notamment de la Shawinigan Chemicals, de la Canadian Resins et du Canadian Carborundum.

Shawinigan Chemicals

On nous apprend aussi qu'à la Shawinigan Chemicals, le tribunal est présentement en délibéré, la preuve des deux parties étant terminée.

Canadian Resins

D'autre part, à la Canadian Resins, le syndicat a terminé sa preuve en une seule séance et la compagnie fera sa preuve le 27 novembre prochain, devant le tribunal d'arbitrage qui siègera à Montréal.

Syndicat du Carborundum

Le Syndicat du Carborundum a tenu lundi dernier son assemblée annuelle. Le confrère Armand Côté a été élu président du syndicat. Les autres officiers sont les confrères Louis-Philippe Dubuc, vice-président; Alcide Tremblay, secrétaire, Martial Laforest, trésorier, Almanzar Filion, sentinelle. Les nouveaux délégués départementaux sont les confrères Fernand Lefebvre, Elphège Trottier, Onil Laliberté, Jules Beauchamp, Patrick Saint-Cyr et Jean-Louis Lavergne. On nous apprend aussi qu'au Carborundum, la preuve syndicale a été présentée en une seule séance tandis que celle de la compagnie sera entendue à Montréal, le 23 novembre prochain.

MONTREAL

Latteurs en métal

Les Latteurs en métal de Montréal ont décidé de se réorganiser en syndicat. En effet, depuis 1947, ils avaient cessé toute activité syn-

dicale et, la semaine dernière, un groupe imposant, fort enthousiaste, car 85% des personnes présentes ont adhéré immédiatement au syndicat et ont décidé de reprendre comme les autres corps de métiers une activité digne de leur métier.

Les organisateurs de cette réunion, MM. William Léger, président de la Fédération, et M. J. Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération du Bâtiment, sont très confiants que ce syndicat ne cessera de progresser. Il se peut que d'ici peu de mois, les 400 ouvriers de ce métier se joignent à leurs confrères.

A cette même assemblée, les membres ont procédé à l'élection des officiers pour le prochain terme. Fait à souligner, les personnes prêtes à prendre ces responsabilités étaient nombreuses, ce qui augure bien pour le futur de ce nouveau syndicat.

Si vous changez D'ADRESSE n'oubliez pas de nous PREVENIR en mentionnant votre ancienne ADRESSE



Achete bien qui achete chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE Plateau 5151

MONTREAL 865 est, rue Ste-Catherine

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

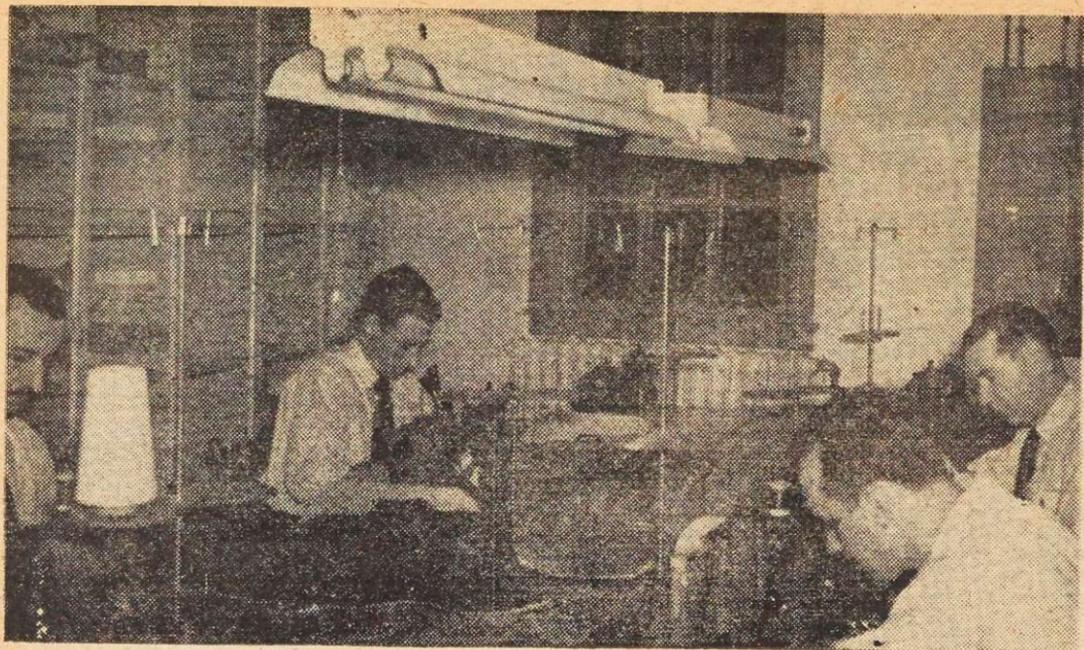


SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI

"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL: 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1, HA 3291, ou SUC-CURSALE DE MONTRÉAL, Flavius Gagné, C.L.U., gérant, 60 ouest, rue Saint-Jacques, Tél.: PL. 1807.



Grâce au Conseil central de Victoriaville, les ouvriers du vêtement peuvent approfondir la connaissance de leur métier, grâce à des cours spéciaux de couture, de coupe, de dessin, etc. Voici le professeur Benoit Breton avec quelques élèves.

LE PROBLÈME OUVRIER

ASSURANCE sur la vie

Tout homme prévoyant se met à l'abri des incertitudes de l'avenir et se garantit contre les dangers qui peuvent menacer son existence et celle de sa famille. Se garantir et se protéger sont des précautions bien naturelles à l'homme et pleines de bon sens. Ainsi protégé, il jouit de plus de tranquillité, de sécurité et il peut remplir plus facilement ses devoirs et faire face à ses obligations. Pour sa protection personnelle et celle de sa famille, il prend des assurances sur la vie, contre les incendies, les accidents ou autres.

Ce qui est bon pour les individus est également bon pour les groupes. Les syndicats, par exemple, ont un rôle, une fonction à remplir. Une des premières obligations des syndicats pour atteindre leur but c'est d'avoir des membres. Si les syndicats veulent être des écoles de formation, il leur faut des élèves, et soient assurés qu'ces membres le demeureront. Si les syndicats sont toujours aux prises avec les problèmes du recrutement, si les officiers occupent tous leurs loisirs à recruter les membres et discutent continuellement pour qu'ils continuent à le demeurer, tout ce temps, ils ne pourront pas l'employer à étudier les problèmes dont la solution intéresse toute la classe ouvrière et toute la société.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, on parle de sécurité syndicale. Qu'est-ce donc que la sécurité syndicale? C'est une assurance pour un syndicat de pouvoir exister sans que, continuellement, il soit obligé de courir après les membres, et se défendre contre les canchans que peuvent faire courir tous ceux qui regardent de travers les syndicats. C'est pourquoi, on a inventé des clauses de sécurité syndicale. Dans le contrat, dans la convention de travail, on inscrit par exemple une clause qui obligera les ouvriers à être membres du Syndicat, à le demeurer pendant la durée de la convention. Ou bien, une clause par laquelle l'employeur sur autorisation de l'employé, déduira sur la paye une fois par mois le montant de la cotisation due au syndicat. Ainsi le syndicat étant assuré de garder ses membres, étant assuré de recevoir régulièrement les contributions, pourra mieux travailler ayant plus de tranquillité, plus de sécurité quant à son existence et à son maintien.

Qui est responsable?

A qui incombe le devoir de favoriser ces clauses de sécurité syndicale? Comme le syndicalisme est une chose nécessaire, assurer sa permanence est aussi nécessaire. Qui a la responsabilité d'assurer ainsi le maintien des syndicats? "Patrons et législateurs doivent favoriser cette sécurité", écrivent les Evêques au No 112 de la lettre collective sur le Problème ouvrier. L'autorité civile doit donc par ses lois, donner une chance d'avoir dans les contrats, une de ces clauses de sécurité syndicale, la loi doit favoriser la négociation de ces clauses. Et les patrons doivent discuter et arriver à une entente au sujet de ces clauses.

Ainsi le syndicalisme sera protégé. Avec cette protection, il pourra mieux remplir son rôle de paix, de collaboration et d'ordre dans le monde du travail.

NOUVELLES du commerce

Engagement d'un libéré

Le Bureau fédéral de la Fédération Nationale Catholique du Commerce vient de se rendre à une recommandation du Comité exécutif et de décider l'engagement d'un libéré par la Fédération.

Ce dernier fera surtout du travail d'organisation dans le but de consolider les syndicats déjà existants et leur donner plus de force dans les négociations.

Commerce de Gros de Chicoutimi

L'arbitrage commencé le 29 août s'est terminé le 16 octobre par la preuve patronale qui se résume au fait que les salaires payés par les commerçants de gros faisant partie de l'Association des Grossistes de la province de Québec sont inférieurs à ceux réclamés par le syndicat. La partie patronale ne plaide pas l'incapacité de payer: est-ce un oubli?

Il était donc impossible au Syndicat de présenter une contre-preuve, mais le procureur du Syndicat, le confrère Jacques Archambault, a soumis un mémoire au tribunal d'arbitrage, justifiant toutes les demandes syndicales. Le tribunal d'arbitrage délibère présentement... Dans l'intervalle, le Syndicat travaille au recrutement

en vue d'obtenir des certifications dans d'autres établissements.

Appui à une grève

Le Comité exécutif de la Fédération du Commerce vient de donner son entier appui à la grève que projettent les employés du SYSTEME COMPTANT de Victoriaville.

On sait que le Syndicat des employés du Commerce de Victoriaville, qui groupe les employés de ce dernier établissement, ont pris dernièrement un vote de grève unanime après avoir épuisé tous les recours prévus par la loi.

Les négociations entre le Syndicat et l'employeur, après avoir débuté en janvier dernier, se sont poursuivies devant un conciliateur et finalement devant un tribunal d'arbitrage. Ce dernier vient de rendre une sentence majoritaire qui ne donne pas satisfaction aux employés parce que les augmentations de salaire recommandées par le tribunal sont en partie annulées par la réduction de la semaine de travail.

Le seul recours dans les circonstances est la grève et la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce vient d'approuver la décision du syndicat.

MONTREAL

DEUX PROBLEMES au Conseil central

Pressé par le problème scolaire qui devient de plus en plus aigu à Montréal, le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal vient de réaffirmer clairement ses positions au cours de la dernière assemblée.

Représentations des parents

Poursuivant sa campagne pour que les parents soient représentés adéquatement à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, le Conseil central de Montréal a autorisé son sous-comité d'orientation politique de faire les démarches auprès des centrales intéressées afin de donner plus de répercussion à cette campagne.

Le Conseil a aussi décidé d'envoyer une lettre à la CTCC lui demandant d'étudier le problème de la représentation des parents, propriétaires et locataires, aux commissions scolaires ainsi que celui de l'autonomie financière des Commissions scolaires et des autres institutions d'éducation.

Cette étude est demandée dans le but de trouver un moyen de dégrever la petite propriété du fardeau des taxes qui l'accablent et de trouver un système de taxation

plus adéquat pour financer l'éducation.

Appui à l'Alliance

Le Conseil central a aussi demandé à la CTCC de donner suite à la résolution du dernier congrès à l'effet d'entreprendre des démarches auprès de la Commission des Relations ouvrières de la province afin que celle-ci mette fin à ses procédures judiciaires, notamment le recours au Conseil Privé, ce qui est contraire à l'autonomie provinciale, et qu'elle redonne à l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, son certificat de reconnaissance syndicale.

Le coût des aliments

Le Conseil central de Montréal a aussi adopté une proposition du sous-comité d'orientation politique demandant à la CTCC d'étudier, en collaboration avec l'Union Catholique des Cultivateurs, les moyens les plus efficaces pour réduire le coût des aliments aux consommateurs tout en augmentant les revenus des cultivateurs.

Dans son rapport, le sous-comité souligne que le coût des aliments qui constitue un item des plus importants dans le budget familial ne cesse d'augmenter tandis que les prix payés aux cultivateurs sont à la baisse, ce qui démontre que les intermédiaires prennent plus que leur part.

Consommateurs et cultivateurs discuteront donc les moyens à prendre pour corriger cette situation à l'avantage des deux groupes.

menta de 50%, mais les salaires ne furent pas augmentés. Le système du troc existait en maints endroits et les prix payés aux magasins de l'employeur étaient de 15 à 40% plus élevés qu'ailleurs. Les conditions de travail étaient différentes d'une industrie à une autre. Elles étaient des plus mauvaises dans les industries du textile, de la poterie et du verre. Ainsi, la durée moyenne de la vie des souffleurs de verre ne dépassait guère 30 ans.

(cf. "The Labour movement in the Netherlands" par Marianne Bossen). (Texte à l'université McGill).

L'HISTOIRE RACONTE...

De nos jours, le travailleur est une personne qui a un statut légal reconnu, comportant des droits et des responsabilités. Il y a un siècle, tel statut n'existait pas. Le travailleur était classé dans le groupe des "pauvres" (poor), avec les malades, les mutilés (maimed) et les idiots. Sa pauvreté signifiait qu'il était paresseux, peu débrouillard ou qu'un autre défaut l'empêchait de devenir un citoyen respectable. Son existence se justifiait, cependant, puisqu'il donnait aux classes possédantes l'occasion d'exercer les vertus de générosité et le charité grâce auxquelles ils pouvaient augmenter la part de gloire éternelle qui les attendait éventuellement. C'était aussi un acte vertueux que d'aider les pauvres à s'améliorer et, comme la paresse est la source de tous les maux, on les faisait travailler dur. De cette façon, ils pouvaient en même temps démontrer leur gratitude en retour des amonnes reçues de leurs bienfaiteurs.

On doute que la gratitude ait trouvé place dans l'esprit du travailleur du 19^e siècle qui manquait de tout ce que l'on considère aujourd'hui comme nécessaire à une vie saine. Au point de vue du logement, la situation était incroyable (incroyable). Il travaillait de 14 à 15 heures par jour, soutenu (strengthened) par une diète de patates, de vinaigre et de pain de seigle. Il ne pouvait obtenir aucun autre aliment, ni aucun vêtement, si ce n'est par charité. Le manque d'instruction était généralisé, car les enfants commençaient parfois à travailler dès l'âge de 5 ans; la journée de 12 heures de travail était chose courante (were no exception), ce qui explique que peu d'enfants avaient la chance d'aller à l'école ou étaient trop fatigués pour s'y rendre au cours de leurs heures de loisir. Entre 1820 et 1870, le coût de certaines denrées essentielles aug-

Se fixer un but facilite l'épargne!

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Journée d'étude...

(Suite de la page 5)

ments supplémentaires, ils peuvent toujours s'adresser au président du Syndicat, le confrère Roger Mathieu, à la Presse, ou encore à l'organisateur de la journée d'études, le confrère Jean-Paul Robillard, 109 Oulmet, Ville Saint-Laurent, près Montréal, P.Q.